

OFFRE EXCLUSIVE MÉDECINS

Ouverture de votre cabinet médical





Vous souhaitez ouvrir votre cabinet médical?

Que vous souhaitiez reprendre un cabinet existant ou ouvrir le vôtre, la BCV vous propose une offre de prestations couvrant tous les besoins bancaires liés à votre activité.

Grâce à cette offre:

- Vous gérez vos paiements et encaissements de façon simple et à moindres frais
- Vous bénéficiez les premières années de conditions préférentielles pour votre crédit
- Vous profitez d'une analyse gratuite de votre prévoyance
- Vous êtes accompagné par des experts



Vous avez ainsi le temps de vous installer sereinement et d'établir durablement votre activité.

Définir votre projet



Ouverture ou reprise d'un cabinet

Ouvrir un cabinet équivaut à partir de zéro. Il faut constituer une patientèle et maîtriser la logistique propre à toute création d'entreprise, comme l'organisation d'un secrétariat, d'un système informatique de réservation ou le trafic des paiements.

Reprenre un cabinet existant présente certains avantages, notamment si l'offre de reprise est intéressante. Par exemple, la patientèle existante peut être conservée, de même que les employés déjà en place ou l'équipement et les infrastructures techniques.



Cabinet individuel ou de groupe

Avez-vous pensé à d'éventuels partenaires pour ouvrir votre cabinet? Une collaboration permet de faire des économies d'échelle, comme un secrétariat commun, d'organiser la suppléance pendant les vacances, d'offrir plusieurs spécialistes aux patients et de réaliser des synergies.



L'emplacement est stratégique

Choisir l'emplacement du cabinet n'est pas anodin. Y a-t-il des confrères à proximité? Le lieu est-il bien desservi par les transports publics? Est-il facile d'accès en voiture et offre-t-il un parking? Enfin, souhaitez-vous acheter vos locaux ou les louer?

Comment concrétiser votre projet?



1

Décision

Vous avez le savoir-faire et les compétences nécessaires et vous êtes prêt à devenir indépendant.



2

Préparation

Vous définissez vos objectifs professionnels et personnels.



3

Elaboration du business plan et recherche d'un financement

Vous évaluez vos capacités financières et vos besoins pour rechercher un partenaire financier.



4

Evaluation du projet

Le partenaire financier analyse votre projet et se prononce sur sa réalisation et l'octroi des fonds nécessaires.



5

Ouverture ou reprise du cabinet

Le projet prend vie.

Nos solutions pour votre succès

Créée spécialement pour les médecins, l'offre de la BCV vous permet de bénéficier de nombreux avantages.



Dès le premier jour, vous êtes accompagné par un conseiller PME et par un conseiller Private Banking pour répondre à l'ensemble de vos besoins bancaires: gestion courante, financement, prévoyance privée et professionnelle, prévoyance surobligatoire, gestion de portefeuille, conseil fiscal, etc.



Grâce à la présence des conseillers de la BCV dans les neuf régions du canton, vous avez un double avantage: vous bénéficiez en tout temps de conseillers personnels spécialisés et proches de vous.



Au quotidien, dans le domaine privé ou professionnel, pour la gestion courante et le trafic des paiements, la BCV propose des formules « tout-en-un ». Pour un prix forfaitaire, ces packages comprennent, entre autres, un compte courant, un accès à l'e-banking BCV-net et BCV Mobile ainsi qu'une carte Maestro. **A noter que les frais de ces packages sont offerts la première année à toute nouvelle entreprise.**

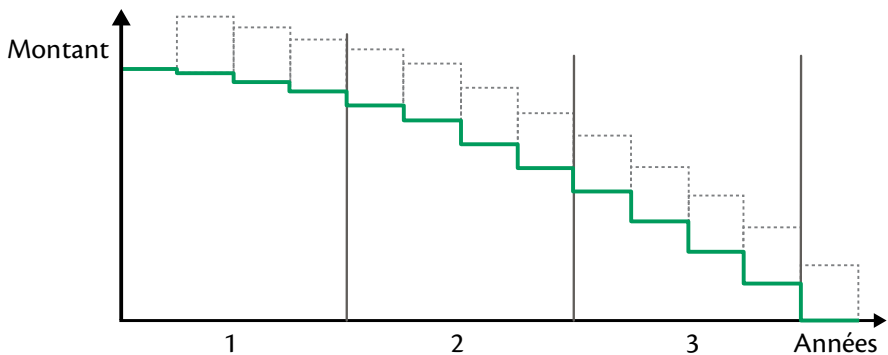
La BCV propose une solution de trafic des paiements reconnue pour sa simplicité, pratique et complète, par le biais de ses applications en ligne et de la mise à disposition de bulletins de versement gratuits.

En matière de crédit, qu'il s'agisse d'une ouverture ou d'une reprise, **vous bénéficiez de conditions préférentielles pour un crédit d'équipement et pendant les trois premières années d'exercice pour un crédit d'exploitation.**

Des crédits pour tous les besoins

Crédit d'équipement

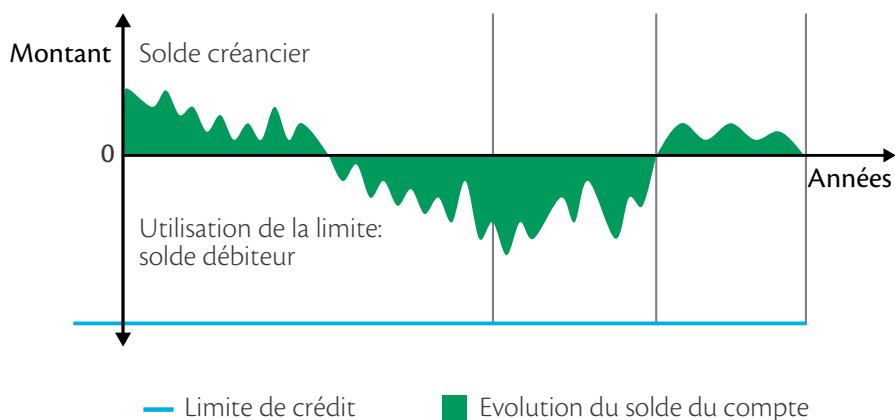
Vous avez besoin d'un capital de départ pour acheter du matériel? Le crédit d'équipement est ce qu'il vous faut. Il s'agit d'un prêt à taux fixe dont la durée est déterminée en fonction de la période d'amortissement du bien acquis. Il vous permet de planifier vos charges financières, qui demeurent constantes pour toute la durée du crédit.



— Evolution du solde du crédit d'équipement □ Trimestrialités constantes

Crédit d'exploitation

Pour les dépenses courantes, telles que le loyer ou les salaires, le crédit d'exploitation est la solution idéale, notamment en raison de sa simplicité. Il n'a pas de limite de retrait et ses intérêts, basés sur un taux* variable, sont payés en fonction de l'utilisation et non de la limite octroyée. Il peut également être combiné avec une avance à terme fixe.



* Taux du crédit d'exploitation disponible sur www.bcv.ch/medecins



Dans le cadre de cette offre exclusive, vous bénéficiez de conditions préférentielles pour le crédit d'équipement et pendant trois ans pour le crédit d'exploitation. Vous avez le temps de lancer sereinement votre activité.

Une prévoyance sur mesure

La prévoyance du médecin indépendant est souvent lacunaire, car celui-ci n'est pas obligatoirement assuré dans le cadre de la prévoyance professionnelle (LAA et LPP).

Les situations sont nombreuses et variées. Nous vous recommandons de consulter l'un de nos spécialistes du domaine de la prévoyance, qui évaluera avec vous votre situation. Il vous proposera une projection de vos prestations actuelles pour vous donner un aperçu de votre situation future. En réalisant une analyse de votre prévoyance, il répondra avec vous aux questions suivantes:

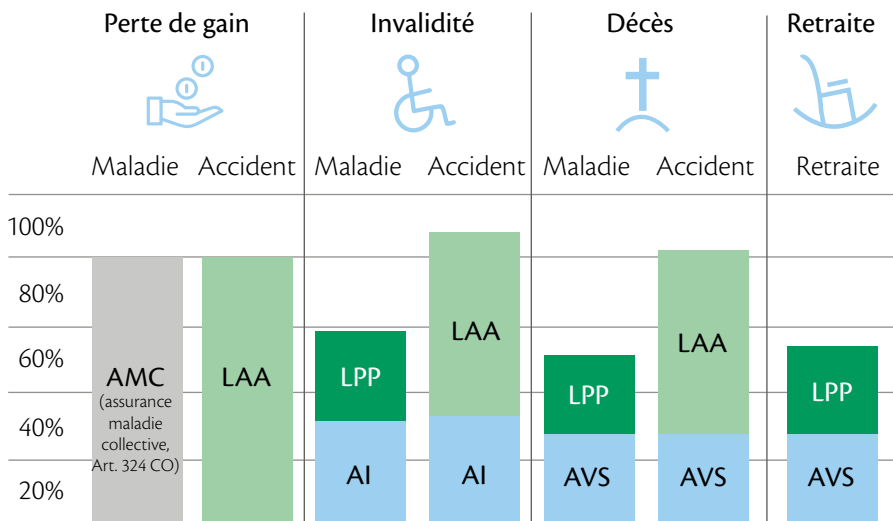
- Etes-vous correctement assuré?
- A quelles prestations auriez-vous droit en cas d'invalidité ou de décès?
- La sécurité financière de vos proches est-elle assurée en cas d'imprévu?
- Comment pouvez-vous améliorer vos prestations de retraite?

Savez-vous que la Société Vaudoise de Médecine a créé un Fonds de prévoyance destiné exclusivement à ses membres? Plus d'informations sur www.svmed.ch

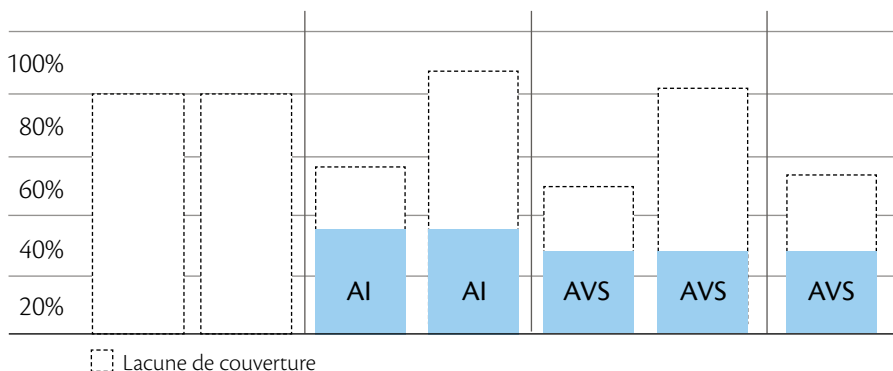
Nous vous offrons l'analyse de votre situation personnelle par nos spécialistes.

Quelle part de votre revenu est assurée?

Prestations assurances sociales pour un salarié¹



En devenant indépendant, votre couverture diminue drastiquement



¹Hypothèse: salaire annuel de 150 000 francs, marié, avec deux enfants.



La BCV, des spécialistes à votre service depuis 1845

Dotée d'une solide santé financière, reconnue par les marchés et par les agences de notation (rating AA par Standard&Poor's), la BCV est l'une des premières banques universelles de Suisse. Elle intègre des compétences fortes au service du canton et des Vaudois depuis sa fondation, en 1845. Elle est active dans toutes les activités traditionnelles: banque de détail, gestion de fortune, clients institutionnels ainsi que petites et moyennes entreprises.

La Banque a notamment développé une expertise dans le conseil à certaines professions, comme les médecins, les avocats et les notaires. Avec son offre exclusive, elle est le partenaire privilégié des médecins souhaitant se mettre à leur compte.

Envie d'en savoir plus?

Rejoignez-nous sur www.bcv.ch/medecins

Vous y trouverez:

- la possibilité de contacter les conseillers PME de chaque région qui se tiennent à votre disposition pour étudier avec vous votre projet
- les documents utiles pour préparer votre projet
 - exemple de business plan
 - liste de contrôle de documents pour l'examen d'un financement de cabinet
 - guide pour la création d'entreprise

Nous vous recommandons également les liens suivants pour de plus amples informations:

- www.svmed.ch
- www.asma.ch
- www.cabinetmedical.ch



Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne

www.bcv.ch

Plus d'informations
disponibles sur



www.bcv.ch/medecins

Informations juridiques:

Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis. Ce document est informatif. Il n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. Les conditions des prestations décrites sont soumises à des dispositions contractuelles disponibles sur demande et susceptibles d'être modifiées en tout temps et sans préavis. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Allemagne, UK, UE, US, US persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable. Le logo et la marque BCV sont protégés. Toute utilisation de ce document nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Les conversations téléphoniques qui sont effectuées avec notre établissement peuvent être enregistrées. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure.